



## Contribution externe : Les changements de nationalité en Belgique : quelles évolutions démographiques ?

Thierry Eggerickx (DEMO-UCL)

Depuis 1985 et la mise en application du Code de la nationalité belge - qui a rendu le droit à la nationalité moins restrictif - le nombre de personnes de nationalité étrangère ayant obtenu la nationalité belge a sensiblement augmenté. D'environ 9.000 vers 1980, le nombre annuel de nouveaux Belges varie entre 30.000 et 40.000 entre 2002 et 2013. L'évolution n'est pourtant pas régulière et porte l'empreinte des principales réformes du Code de la nationalité belge (1984, 1991, 2000), chacune d'elles se traduisant par une augmentation brutale du nombre d'obtentions de la nationalité belge. La dernière réforme du code (la loi du 4 décembre 2012), qui vise au contraire

un durcissement des conditions d'accès à la nationalité belge, a entraîné une diminution importante (moins 46% par rapport à 2013) du nombre d'acquisitions de la nationalité belge (Figure 6).

Les différentes réformes du droit à la nationalité ont également modifié les caractéristiques démographiques des étrangers devenus Belges. Ces changements peuvent être appréhendés via plusieurs variables, telles que la nationalité précédente des « nouveaux Belges », leur âge et sexe ou encore leur durée de résidence en Belgique avant le changement de nationalité.

Quelles sont les évolutions les plus marquantes ? Durant les années 1980, l'obtention de la nationalité belge concernait majoritairement des ressortissants européens. Ceux-ci furent également les principaux bénéficiaires des réformes de 1984 et de 1991. Depuis, on a observé une progression remarquable des nationalités d'origine africaine et asiatique, aux premiers rangs desquelles figurent les Marocains et les Turcs. Même si ceux-ci figurent en tête des nationalités d'origine acquérant la nationalité belge, leur importance relative a sensiblement diminué en 2014, suite à la réforme du code votée en décembre 2012.

Figure 8. Évolution du nombre d'étrangers ayant obtenu la nationalité belge, 1948-2014

(Source : RN-Statistics Belgium)

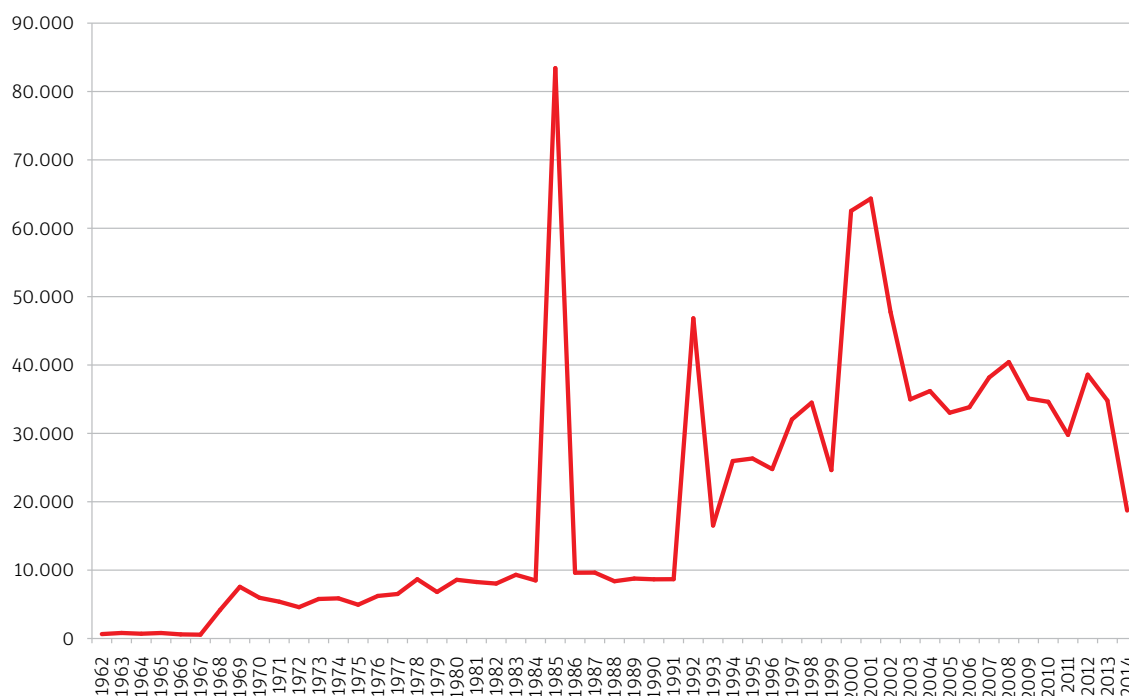
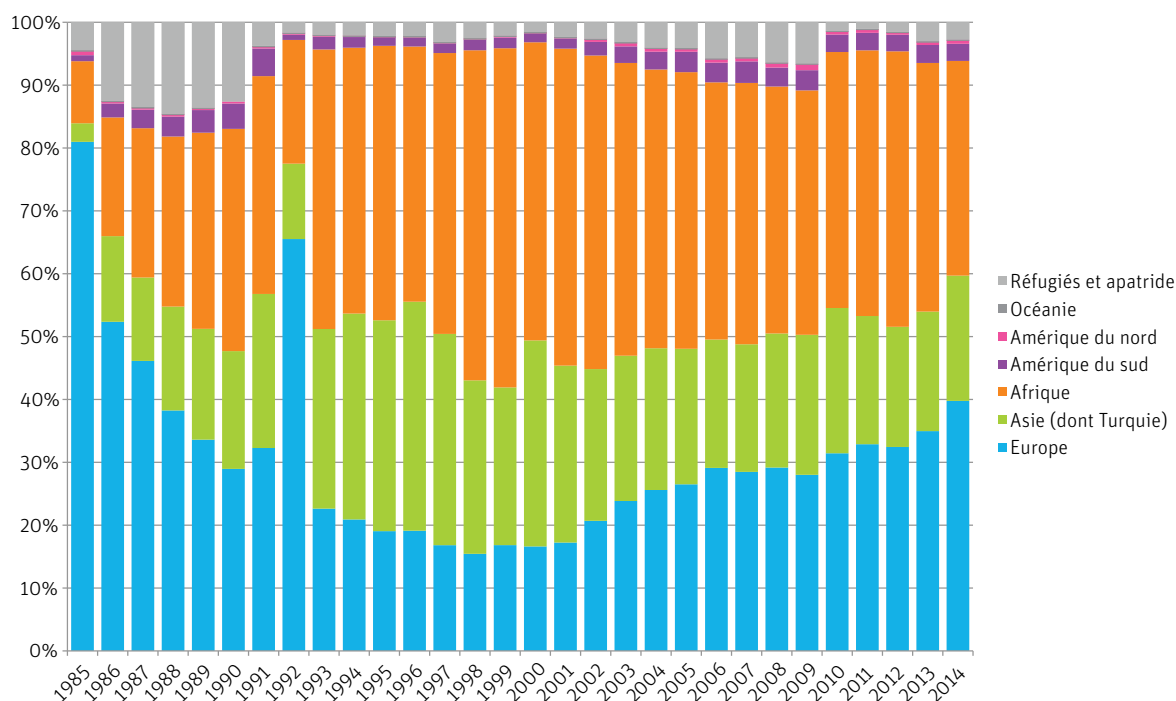


Figure 9. Évolution en pourcentage du nombre d'obtentions de la nationalité belge par grande zone géographique d'origine (Source : RN-Statistics Belgium)



Une autre tendance récente, depuis au moins un quart de siècle, concerne la diversification croissante des origines des « nouveaux Belges ». Afghans, Biélorusses, Colombiens et Togolais figurent désormais parmi les 50 nationalités d'origine les plus représentées parmi les changements de nationalité.

A partir de 1995, la proportion de femmes étrangères devenant belges n'a cessé d'augmenter et, depuis quelques années, les femmes sont désormais plus nombreuses que les hommes à obtenir la nationalité belge. Cette surreprésentation féminine est particulièrement marquée pour les groupes d'étrangers originaires d'Europe centrale et orientale et d'Asie du Sud-Est, et pour lesquels l'immigration est aussi essentiellement féminine. Comme le sexe, l'âge des étrangers à l'obtention de la nationalité belge a connu une évolution marquée et se différencie assez fortement selon la nationalité d'origine. Si la plupart des nationalités analysées suit le mouvement général, à savoir une augmentation de l'âge moyen au changement de nationalité, quelques-unes, telles les Ghanéens et les Néerlandais se caractérisent au contraire par une diminution de cet indice.

Les étrangers nés en Belgique ont été les plus concernés par les réformes de 1984 et de 1991. Mais depuis le début des années 1990, la place des immigrés dans les changements de nationalité s'est accrue. Depuis 1998, les nouveaux-Belges sont de plus en plus majoritairement des immigrés. La réforme de fin 2012 marque cependant une rupture de cette tendance, puisque pour toutes les nationalités, mais surtout pour celles d'origine turque, marocaine et de certains pays d'Afrique sub-saharienne, la part relative des personnes nées en Belgique parmi les nouveaux-Belges augmente en 2014.

Enfin, suite aux procédures mises en place afin de faciliter l'obtention de la nationalité belge entre 1984 et 2012, celle-ci intervient de plus en plus tôt après l'immigration en Belgique. Mais ici aussi, il existe des différences importantes selon la nationalité d'origine. Ainsi, à temps de résidence égal en Belgique, les ressortissants des pays européens hors UE et ceux des nouveaux États membres de l'UE acquièrent beaucoup plus rapidement la nationalité belge que les étrangers provenant des pays membres de l'UE-15.

Figure 10. Répartition des hommes et des femmes parmi les nouveaux Belges, selon la nationalité d'origine, 1991-2014 (%) (Source : RN-Statistics Belgium)

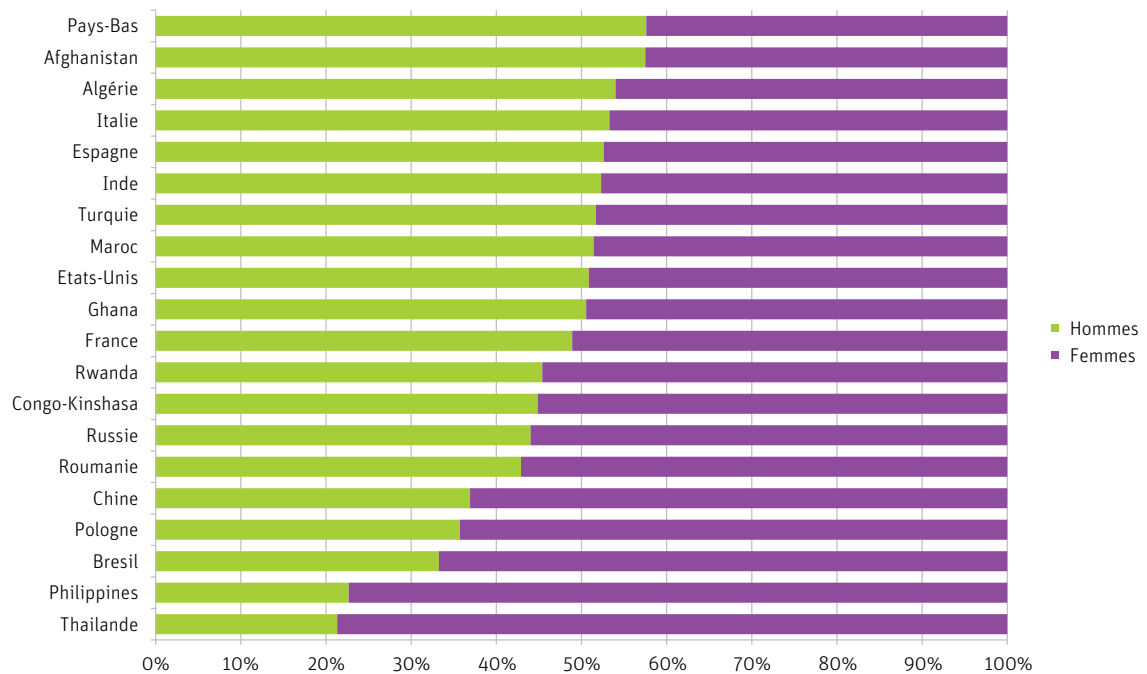


Figure 11. Évolution proportionnelle des étrangers devenant belges selon le lieu de naissance (Source : RN-Statistics Belgium)

